

PRÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Au total, 129 visites ont eu lieu en deux jours

McMasterville, le vendredi 19 novembre 2021 – La préouverture de l'Écocentre régional, situé dans le secteur industriel de Mont-Saint-Hilaire, a eu lieu le samedi 6 novembre dernier. La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est heureuse d'annoncer qu'au total, 129 visites ont eu lieu (64 samedi et 65 dimanche). Le premier citoyen à s'y être présenté était un résidant de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu. La MRCVR tient à rappeler qu'en période de préouverture, certaines matières ne sont pas encore acceptées dont les RDD (résidus domestiques dangereux).

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Un centre de valorisation a été aménagé au 60, rue Fisher à Mont-Saint-Hilaire, pour y déposer des matières résiduelles plus difficilement récupérables par une collecte porte-à-porte. Ces matières sont récupérées et recyclées afin que les matériaux qui les composent soient valorisés. Ce centre est ouvert seulement aux citoyen(ne)s des municipalités suivantes : Beloeil, Carignan, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Les industries, commerces et institutions sont pour le moment non autorisés. Pour tous les détails concernant la réglementation, la tarification ainsi que les matières acceptées ou refusées, consulter le site Web de la MRCVR à l'adresse suivante : mrcvr.ca/ecocentre.

À PROPOS DE LA MRCVR

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme municipal à portée régionale qui regroupe les municipalités et les villes de la vallée du Richelieu, soit : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. Son mandat est d'exercer les pouvoirs et les responsabilités que lui confèrent la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Code municipal du Québec*. Couvrant un territoire d'approximativement 132 000 habitant(e)s, l'organisation interagit au niveau de l'aménagement du territoire et de la mobilité, du développement agricole, culturel, économique, social et touristique, de la sécurité incendie, des cours d'eau et des matières résiduelles. La MRCVR assume également la responsabilité de certains mandats que lui confèrent ses municipalités et villes ainsi que divers organismes partenaires.

– 30 –

Source et renseignements :

Jenny Pharand, agente de communication
Tél. : 450 464-0339, poste 2803
Courriel : communications.studio@mrcvr.ca